



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021

Convocations du 28 mai 2021

Présents : Mmes-Mrs- GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques – GUEDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - SEDE Samerha - DEROUX Jean-Marc – SADON Hervé – GEVREY Geneviève – COUDY Pascal - GOUGRY Anne-Marie – LEFIEUX Isabelle

Représentés : Madame CHICON Slajdana par Monsieur SADON Hervé et Monsieur POIRIER Pascal par Monsieur GILOT Bernard

Le quorum est atteint.

A l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé sans observation et signé.

Madame GEVREY Geneviève a été élue secrétaire de séance.

Un point a été ajouté à l'ordre du jour : mission d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la salle polyvalente

2021-03-01 et 02 : Assainissement : présentation de l'étude rue de la gare par Mme Paré

L'inspection télévisuelle des canalisations de la rue de la gare en janvier 2021 a permis de desceller des fissures, des joints peu étanches, des dépôts sur le réseau ...

Le raccordement de l'ensemble des riverains sur le réseau actuel entraînerait l'augmentation des problèmes, des odeurs et des désagréments.

Le montant des travaux de doublage de la canalisation existante est estimé à 315 000 € HT pour les 660 mètres de réseau d'eau usées nécessaires et les 46 branchements prévus. L'ancienne canalisation sera utilisée pour les eaux pluviales.

Subventions pouvant être demandées :

AELB : 50 %

DETR 2022 : de 20 à 60 % (on devrait demander 30 %)

Les travaux seraient lancés début 2022

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire établir un avenant au marché à bon de commande de Merlot afin de le prolonger d'un an

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander les subventions à l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la DETR.

2021-03-03 : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la création de la salle polyvalente.

Pour la mise en ligne des appels d'offres dans le cadre de la création de la salle des fêtes, 10 h supplémentaires sont nécessaires soit un coût de 800 €. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un avenant.

2021-03-04 : SAFER : achat terrain parcelle ZH0053

Ce terrain de 3 320 m² situé rue des écoles permettra à la commune de créer un parking à usage du Citystade ainsi qu'une voie de dégagement pour le bus scolaire.

Son coût total est d'environ 7 660 € TTC (achat pour 6 000 €, frais d'acte notarié environ 1 000 € et 660 € rémunération de la Safer)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte sous réserve que la clause dans les conditions générales sous le titre F1 soit modifiée car la commune ne conservera pas ce terrain à une destination agricole.

2021-03-05 : GAZPAR : étude et convention

Cette installation permettra un relevé des compteurs sans déplacement sur site.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 pour et 3 contre d'autoriser cette installation sous réserve que le cerclage sur la cheminée de la Mairie soit en harmonie avec la couleur de la cheminée.

2021-03-06 : Nouvelle convention sur l'eau avec Pouilly

Actuellement, Pouilly vend l'eau à Mesves 0,51 € le m³. Comme beaucoup de travaux ont été réalisés sur la station de pompage de Pouilly, l'eau nous est vendue à perte.

Pour pallier à ce problème, une augmentation du prix de vente de l'eau est proposée. A compter du 1er juillet 2021, l'eau nous sera vendue à 0,734 € le m³ et à compter du 1er juillet 2022 le m³ passera à 0,957 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 10 pour et 5 contre d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de fourniture d'eau



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021

Cœur de Loire : compétence mobilité

La Communauté de communes va prendre en charge tous les nouveaux projets sauf les transports scolaires
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord.

Emploi aidé

Pour relancer l'économie, l'Etat propose un contrat aidé pour l'embauche de personne. Cette embauche est financée à 80 % par l'Etat pour des contrats allant de 20 à 30 H par semaine pour une durée de 6 à 11 mois.

Après délibération, le conseil municipal à 12 voix pour et 3 voix contre, approuve le projet d'embauche d'un contrat aidé. Pour cela, il décide de provoquer une réunion de la commission du personnel afin de déterminer quels sont les besoins sur la commune et quelles missions pourraient être attribuées à la personne recrutée. Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement et au suivi du dossier.

Extension réseau électrique rue des Perriers

Un administré souhaite acquérir une parcelle rue des Perriers en vue de faire construire sa future maison d'habitation. Bien que le terrain soit constructible, sa demande a été refusée du fait que la desserte en électricité nécessite l'extension d'une ligne basse tension d'environ 40 mètres. Juridiquement, ces frais ne peuvent pas être assumés par l'administré si les parcelles desservies par l'extension appartiennent à plusieurs propriétaires.

Monsieur le Maire propose à son conseil que la municipalité prenne en charge les frais. Ceux-ci sont évalués, à ce jour, par le SIEEEN à environ 2700 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord.

Projet d'école hors contrat

Les différents mails reçus ne permettent pas de se prononcer car le conseil manque d'info

Aucune décision ne sera prise sans avoir au préalable rencontré les responsables.

Organisation des élections

Un tableau des permanences a été ébauché pour les 2 tours des élections sachant que nous devons avoir 2 bureaux de vote (un pour les départementales et un pour les régionales)

Préparation de la salle le vendredi à 15h30

Essais pour les isoloirs lundi 7 juin à 9h30

Questions diverses

- **Eoliennes** : Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la mairie reçoit quotidiennement des sollicitations de la part d'entreprises spécialisées dans l'énergie éolienne. Il demande aux élus de se positionner sur le sujet d'un projet d'étude sur le territoire de la commune pour l'installation d'éoliennes.

Le conseil municipal après débat, s'est prononcé à 7 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions sur la faisabilité d'une étude.

- **Cloche de l'église** : la cloche qui pèse 700 kg a besoin d'une restauration un devis de 25 000 € TTC nous a été présenté avec une option pour une restauration visuelle extérieure pour 5 000 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de classement auprès des services du patrimoine et d'inscrire ces travaux au budget 2022.

- Concert d'été :

Le concert est confirmé pour le 19 juin avec le groupe Vega il aura lieu au Parc des Charmilles

Réunion préparatoire le 14 juin à 19 h

- Site WEB :

Après consultation des conseillers le nouveau site WEB de la commune sera mis en ligne début juillet.

- Course cycliste du 6 juin :

Réunion le samedi 5 à 15h pour préparer les lots et réunion des signaleurs le 6 juin à 12h au niveau de la ligne de départ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinq.